

12

Mars 2024

Le Fil d'infos



Lettre de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Maine-et-Loire

SAVE THE DATE : vendredi 20 septembre 2024, Assemblée générale et Forum des Maires de Maine-et-Loire, au théâtre foirail de Chemillé-en-Anjou

Une Loi de Finances 2024 optimiste, déjà obsolète ?

A l'occasion d'une conférence, Sarah Moureaud (sarah.moureaud@caphornier.fr / 06 88 62 06 37), Directrice de projet au sein du cabinet CapHornier, est venue présenter les principales dispositions de la loi de finances 2024 portant sur les dispositions de la Loi de Finances intéressant le bloc communal.



La Loi de Finances pour 2024 a été élaborée avec des indicateurs économiques relativement optimistes, voire ambitieux : une croissance du PIB estimée à 1,4 %, des dépenses publiques ramenées à 55% du PIB, une dette publique en baisse avec une inflation estimée à 2,6%.



Retrouver l'intégralité de la présentation : CTRL + clic image

Cet optimisme a eu pour conséquence l'adoption d'une série de mesures pour contre l'inflation comme le maintien des dispositifs de soutien à la hausse de l'énergie (bouclier tarifaire, amortisseur). En matière de dotations, une augmentation globale de la DGF, à hauteur de 320 millions par rapport à 2023, à périmètre constant, a été décidée par le législateur alors même que le PSR au profit des Collectivités locales baisse de 0,5 milliards.

AGENDA

Jeudi 28 mars [Conférence](#)
[Valorisation du bénévolat](#)

Mardi 9 avril [Séquence](#)
[d'information sur les fonds](#)
[européens](#) – Carré Plantagenêt -
2 rue Claude Blondeau, Le Mans

Jeudi 18 avril 13h30-18h
[Rencontre sur le Logement Santé](#)
[Sénior](#), salle Emile Joulain, Le
Lion d'Angers



Sur le plan fiscal, la suppression de la CVAE est lissée jusqu'en 2027, avec une baisse du taux d'1/4 chaque année. Le choix de la compensation par la TVA pose question : composée de deux parts, une fixe correspondant à la moyenne de CVAE entre 2020 et 2023, l'autre variable, assise sur la dynamique de la TVA.

L'AMF a mis en ligne un outil permettant le calcul individuel de votre DGF. N'hésitez pas à l'utiliser en suivant ce [lien](#).

D'autres mesures figurent également dans le paquet fiscal : maintien de la co-existence de la TEOM et de la REOM, dérogation à la règle de lien pour la THRS (sous certaines conditions), exonérations de TFPB et de CFE sur les mâts éoliens, exonération de TFPB sur les logements sociaux, notamment en faveur de l'amélioration de la performance énergétique des logements ...

La présentation a mis en avant plusieurs mesures diverses dont l'une est assez emblématique : la publication d'un budget vert pour les communes de plus de 3 500 habitants. Cette annexe au budget doit permettre de mesurer l'impact du budget pour la transition écologique.

Moins de deux mois après la promulgation de la loi de finances, le gouvernement annonçait la suppression de crédits de 10 milliards d'euros. [L'AMF dénonce ce revirement brutal](#) qui apparaît en contradiction avec les priorités d'action annoncées à l'occasion de l'adoption de la Loi de finances. A l'échelle locale, l'AMF49 a sollicité le Préfet et la Présidente de Région afin de pouvoir mesurer les conséquences de cette annonce en Maine-et-Loire et faire une communication dans les semaines à venir sur le sujet. CapHornier vous donne rendez-vous dès à présent pour une formation sur le budget et la loi de finances 2025, le 5 novembre prochain. A vos agendas !

Focus

Le Budget Vert



A la suite de l'intervention de CapHornier sur la loi de finances 2024, une formation spécifique « budget vert » a été présentée aux élus municipaux et ouverte aux agents.

Le Jeudi 22 février, à l'occasion d'une journée de formation, Laurent Pélisson, Président de CapHornier, partenaire de l'AMF49, Ivan Guillermier, chef d'agence Nouvelle Aquitaine (CapHornier) et Xavier Verriez Dubourg, président d'Adret DuNum ([retrouvez l'interview de M. Verriez Dubourg](#)) sont venus à la rencontre des élus locaux et des responsables administratifs et financiers de collectivités pour présenter les grands principes de cette nouveauté dans le paysage financier local qu'est le "Budget vert".

Cette initiation a bénéficié à plus d'une vingtaine de participants, futurs acteurs du Budget vert.

PRENEZ DATE : Lundi 15 avril prochain après-midi et Mardi 16 avril au matin, deux sessions supplémentaires sur le Budget vert.



Deux conférences vous sont proposées sur : **Agrivoltaïsme et photovoltaïsme au sol en terrains agricoles le 23 mai au matin et sur la Méthanisation le 7 novembre 2024**



L'AMF avait proposé dès avril 2022 un guide d'élaboration du budget vert. Il est toujours en ligne et disponible en suivant ce lien : <https://medias.amf.asso.fr/docs/DOCUMENTS/ee520836f8bc9c42ac565039d8c16741.pdf>

Il est également conseillé d'intégrer le Réseau des élus pour agir. Lancé par l'ADEME, le réseau peut-être un outil supplémentaire de bonne gestion « verte » et engagée de votre budget : plus d'informations [ICI](#)



Vos Formations en AVRIL

- 4 AVRIL : [Zéro Artificialisation Nette](#)**
- 9 AVRIL : [Concertation et participation citoyenne](#)**
- 11 et 12 AVRIL : [Gestion du temps et de l'énergie – session sur 2 jours](#)**
- 11 AVRIL : [Cybersécurité et protection des données](#)**
- 15 AVRIL APRES-MIDI ou 16 AVRIL MATIN : [Budget vert, pourquoi ? comment ?](#)**
- 18 AVRIL : [Santé et sécurité au travail](#)**

Du côté des parlementaires...

Une proposition de loi portant création d'un statut de l' élu local a été adoptée à l'unanimité des votants au Sénat le 7 mars dernier. Ce texte répond en grande partie aux propositions faites par l'AMF en octobre dernier.

Les conditions matérielles d'exercice du mandat seraient améliorées : congé maladie, maternité, paternité, accident, adoption ou accueil d'enfants, rehaussement des plafonds des indemnités de fonction des maires et adjoints, bonification de leurs droits à retraite, extension du bénéfice de la dotation particulière élu local aux communes de moins de 3500 habitants ...

L'obligation faites aux élus locaux, dont les maires « à prendre publiquement l'engagement de « s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public » (!) et à respecter les valeurs de la République, comme s'ils les avaient un jour menacées. Une telle déclaration ne s'applique pas aux parlementaires, au Président de la République et aux ministres, ou aux magistrats. En imposant aux seuls élus locaux cette obligation, c'est un camouflet pour tous ces maires qui l'été dernier encore, sont montés en première ligne dans leur commune pour protéger la République face à l'émeute, au péril de leur intégrité physique et parfois de celle de leur famille. Au moment où le législateur entend conforter l'engagement des citoyens au service de la démocratie locale, cette disposition apparaît profondément injuste et inutilement stigmatisante.

Le texte étant actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale, à suivre donc ...

[Lire le communiqué de presse](#)

Morannes-sur-Sarthe-Daumeray : la commune nouvelle vivra !

La procédure de modification territoriale (défusion) engagée en mai 2020 et visant à obtenir la scission de la commune nouvelle de Morannes-sur-Sarthe-Daumeray vient de connaître une clôture heureuse.

Le préfet de Maine-et-Loire a en effet clos l'instruction de la demande de détachement des anciennes communes historiques, par arrêté en date du 7 février 2024.

[Télécharger l'arrêté](#)

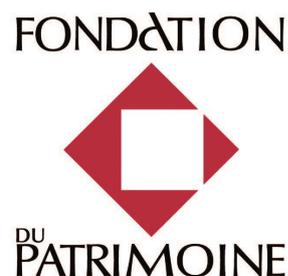
Nouveaux élus

A la suite de l'élargissement de la commune d'**Ingrandes-Le Fresne** à St Sigismond, M. Alain TUSSEAU a été réélu Maire de la commune nouvelle et maire délégué du Fresne-sur-Loire.

M. Jean-Pierre-BOISNEAU a été élu Maire délégué de st Sigismond. [Retrouvez l'équipe municipale](#)

Rénovation des églises : PRENEZ DATE - jeudi 10 octobre au matin

A l'occasion de la loi de finances pour 2024, des mesures visant à défiscaliser les dons pour la rénovation des églises ont été adaptées à la configuration de certaines communes nouvelles excédant la strate démographique de 10 000 habitants grâce à l'intervention du sénateur Emmanuel CAPUS. Désormais, est prise en compte la population des communes déléguées, ouvrant ainsi une défiscalisation à hauteur de 75% des dons effectués.



La question de la rénovation des églises, de leurs usages possibles, est très actuelle. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre du partenariat avec la Fondation du Patrimoine, l'AMF49 vous proposera le jeudi 10 octobre matin à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angers, une matinée de rencontre sur le sujet avec nos partenaires et acteurs de nos églises communales (élus, diocèse, SDAP, Fondation du Patrimoine, Architectes du Patrimoine).



Assurance des collectivités : une préoccupation forte de l'AMF49

L'AMF vous indiquait, en fin d'année 2023, être attentive aux difficultés éprouvées par de nombreuses communes en matière de contrat d'assurance : soit que les assureurs ne répondaient pas aux marchés publics, soit qu'ils proposaient des coûts trop élevés, insupportables pour les communes ou bien encore que les compagnies refusaient d'assurer certains risques, qu'ils soient soumis ou non à des obligations légales de prévention.



Groupama
LOIRE BRETAGNE

Cette préoccupation est largement partagée par l'ensemble des associations départementales et l'AMF49, en particulier, a pu alerter les préfets de région et du département, ainsi que la présidente de Région à ce sujet.

Dans cette perspective, un questionnaire vous a été adressé par courriel il y a quelques temps. Deux minutes suffisent à le remplir et permettre ainsi à vous donner la voix, élus qui font face à ces difficultés.

Les résultats du questionnaire seront adressés à l'AMF, attention, date limite de retour, le 29 mars :

<https://forms.office.com/e/LaMusT7VuE>

PRENEZ DATE - Mardi 25 juin au matin

L'AMF49 travaille à la mise en place d'une conférence le 25 juin prochain au matin à destination des élus locaux afin de faire le point sur les bonnes pratiques et les conclusions de la mission sur l'assurabilité des collectivités territoriales conduite par Alain Chrétien, maire de Vesoul, et Jean-Yves Dagès, exploitant agricole et ancien président de la fédération nationale Groupama.